

# FOYER RURAL DE LA VERDIERE

## **CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE** **DU 3 OCTOBRE 2020 à 10 HEURES - SALLE FONTVIEILLE**

### Ordre du jour :

#### **1/ RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE**

Présentation du bilan des activités du Foyer au cours de l'année écoulée.

- Résolution n°1 : L'Assemblée générale donne quitus au Bureau pour l'ensemble de son activité sur l'année écoulée.

#### **2/ RAPPORT FINANCIER**

Présentation du Compte d'exploitation et affectation du résultat.

- Résolution n°2 : L'Assemblée générale donne quitus au Bureau pour sa gestion comptable sur l'année écoulée et l'affectation de son résultat.

#### **3/ PROGRAMME D'ACTIVITE 2020 / 2021 ET BUDGET PREVISIONNEL**

Nouvelles activités, programme des manifestations connues à ce jour,... Budget prévisionnel.

Cotisations 2020-2021

- Résolution n°3 : L'Assemblée générale adopte le budget prévisionnel.

#### **4/ RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)**

*Membres en cours de mandat :* Jean-Pierre BUREL, Michel DUCH, Marie-Christine MARZLOFF, Gisèle VAUQUOY.

*Membres sortants rééligibles :* Danièle EBRAN, Jean FOGLIANI, Claude GRIMAUD, Olivier HOUR, Nicole PIGNATEL.

*Membres sortants ne se représentant pas :* Alain BARRIER, Paul MARTINEZ.

Pour de nouvelles candidatures, voir le bulletin de candidature ci-joint, à retourner impérativement avant le lundi 28 septembre 2020.

#### *ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

**NOTA :** Seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2020-2021 pourront prendre part aux votes des points 3 et 4.

Les enfants mineurs de plus de 16 ans pourront prendre part aux votes.

Les enfants mineurs de moins de 16 ans pourront également être représentés par leurs parents ou responsables légaux.

Le nombre de pouvoirs (hors enfants de moins de 16 ans) est limité à 2 par membre présent.

- Résolution n° 4 : L'Assemblée Générale adopte le nouveau Conseil d'Administraton

#### **5/ CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUIVIE D'UN APERITIF OFFERT PAR LE FOYER RURAL.**

Après l'Assemblée Générale, le nouveau Conseil d'Administration se réunira au plus vite pour élire conformément aux statuts du Foyer, un Bureau composé d'un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et éventuellement un secrétaire-adjoint, un trésorier et éventuellement un trésorier-adjoint.

La composition du Bureau ainsi constitué sera alors immédiatement affichée salle Fontvieille.